



Association Départementale des Piégeurs Agréés de l'Hérault

Abréviation : ADPAH

Objet et principales actions dans l'Hérault :

L'association a pour objet, dans le cadre des lois et de la réglementation en vigueur, d'organiser et de coordonner l'activité de piégeage dans le département dans le respect de la charte éthique définie dans les statuts de l'association.

Les objectifs de l'association sont notamment de :

- Rassembler tous les piégeurs du département de l'Hérault
- Réguler les populations d'animaux classés ESOD
- Diffuser annuellement auprès de ses adhérents la réglementation en vigueur
- Aider à l'étude et au suivi des espèces ESOD en collaboration avec les services compétents
- Assurer le suivi de l'éducation de ses adhérents sur la pratique et la législation du piégeage
- Assurer les relations avec les divers organismes
- Participer à l'accomplissement d'actions d'intérêt général
- Représenter les piégeurs auprès des pouvoirs publics
- Promouvoir, expliquer et faire respecter la réglementation et la charte éthique
- Défendre et protéger les animaux en voie de disparition

Adresse du siège social :

FDC34 – AGENCE TECHNIQUE DES HAUTS CANTONS

1378 avenue de Nissergues

34600 BEDARIEUX

Site Internet :

<https://pereaf.wixsite.com/pg34>

François PEREA

Président :

Jean François EMIER

06 03 44 67 50

E-mail : emier.jeanfrancois@neuf.fr

Membres du bureau :

Président : Jean François EMIER

Vice-président : Henri CHAMBE

Secrétaire : Patrice AVERT

Secrétaire adjoint : Alain BELLY

Trésorier : Olivier MEURDESOF

Trésorier adjoint : José RUIZ